

Numéro d'enregistrement de la ROP : 099-17  
Numéro de contrat SPAC : HT372-17-4410  
Date d'octroi du contrat : Le 16 février 2018  
Date de livraison : Avril 2018  
Coût du contrat : 95 897,45 \$

# Évaluation des éléments d'étiquetage possibles sur les produits de vapotage – Phase I and Phase II

---

## Sommaire

Rédigé par :  
**Corporate Research Associates Inc.**

Rédigé pour le compte de :  
**Santé Canada**

*This report is also available in English.*

Pour de plus amples renseignements sur le rapport, écrivez à :  
[hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca](mailto:hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca)



7071, Bayers Road, bureau 5001  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3L 2C2  
[www.cra.ca](http://www.cra.ca)  
1 888 414-1336



## Sommaire

Corporate Research Associates Inc.

Numéro de contrat : HT372-17-4410

Numéro d'enregistrement de la ROP : 099-17

Date d'octroi du contrat : Le 16 février 2018

Coût du contrat : 95 897,45 \$

### Contexte et objectifs

Lorsque le projet de loi S-5 aura reçu la sanction royale, les produits de vapotage devront répondre à de nombreuses exigences en matière d'étiquetage. Santé Canada a chargé Corporate Research Associates de mener une étude qualitative pour appuyer la mise en place d'exigences réglementaires conformes relativement à l'étiquetage des produits de vapotage. L'étude a été réalisée en deux phases et comportait une phase initiale visant à élaborer les messages importants. Une deuxième phase consistait à tester les éléments d'étiquetage et messages proposés. Voici un aperçu de la méthodologie de recherche utilisée pour chacune des phases :

**Phase 1 : l'élaboration des messages** consistait en six groupes de discussion en personne, soit deux groupes dans chacune des villes suivantes : Toronto, Vancouver et Montréal (séances tenues du 19 au 26 mars 2018). Dans chaque ville, un groupe était composé de vapoteurs (une personne ayant utilisé un produit de vapotage au moins une fois par semaine au cours des quatre dernières semaines) et un autre groupe était composé de fumeurs (une personne ayant fumé au moins une fois par semaine au cours des quatre dernières semaines). Les séances tenues à Toronto et à Vancouver se sont déroulées en anglais, tandis que les séances tenues à Montréal se sont déroulées en français. Le groupe cible comprenait des adultes de 18 ans et plus.

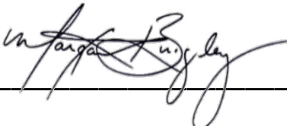
**Phase 2 : la mise à l'essai des messages** consistait en un total de 6 groupes de discussion en personne, deux groupes dans chacune des villes suivantes : Toronto, Vancouver et Montréal (séances tenues du 25 au 28 juin 2018). Encore une fois, dans chaque ville, un groupe était composé de vapoteurs tandis que le second groupe était composé de fumeurs, qui étaient tous sélectionnés selon les mêmes critères que ceux utilisés lors de la Phase I de l'étude.

Ce rapport présente les constatations des deux phases de l'étude. Notons qu'il convient d'interpréter les résultats de la présente étude avec précaution, car les recherches qualitatives ne fournissent qu'une orientation. Les résultats ne peuvent pas être extrapolés avec confiance à l'ensemble de la population étudiée.



## Preuve de neutralité politique

À titre de représentante de Corporate Research Associates Inc., j'atteste que les résultats livrés sont entièrement conformes aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la **Directive sur la gestion des communications**. Plus précisément, les résultats attendus n'incluent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques ou les positions des partis ou les cotes de performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signature 

Margaret Brigley, présidente et directrice de l'exploitation | Corporate Research Associates

Date : Le 29 juin 2018

## Principales constatations et conclusions - Phase I

Les constatations de l'étude **Évaluation des éléments d'étiquetage possibles sur les produits de vapotage – Phase I** révèlent d'importantes lacunes en matière d'information sur les produits de vapotage, à la fois chez les vapoteurs et chez les fumeurs. Les deux groupes reconnaissent leur manque de connaissances au sujet des effets et des risques des produits de vapotage sur la santé. De toute évidence, on désire en apprendre davantage sur le vapotage, à la fois chez les utilisateurs de produits de vapotage et chez les fumeurs qui ne consomment pas de produits de vapotage. De plus, les participants approuvent manifestement la mise en place d'une réglementation plus stricte sur les produits de vapotage, précisant que les cigarettes et les produits de vapotage devraient être traités de la même manière, avec autant de recherches, d'information et de réglementation.

En général, une curiosité au sujet des produits et le désir de cesser de fumer du tabac motivent la décision de commencer à vapoter. La plupart des participants avaient obtenu des commentaires au sujet des produits et de l'expérience de vapotage par le bouche-à-oreille auprès d'utilisateurs actuels, ainsi que par des employés des boutiques spécialisées vendant ces produits et par le biais de recherches sur Internet. Mis à part les renseignements précis sur le dispositif même ou sur l'expérience globale du vapotage, peu de participants ont cherché activement de l'information sur les liquides et leurs effets sur la santé. Ainsi, la sensibilisation et les connaissances au sujet du vapotage restent limitées au sein des différents publics à l'étude, bien qu'elles soient légèrement plus élevées parmi les utilisateurs de produits de vapotage et parmi les participants du groupe de discussion de Vancouver. Il convient de noter que l'information relative au produit, autre que l'arôme et la teneur en nicotine, n'est pas un facteur décisif important lors de l'achat de produits de vapotage.

Le manque de conviction quant à la nécessité de changer leurs habitudes de fumeur et le manque de curiosité expliquent pourquoi certains fumeurs n'ont jamais essayé de vapoter. Certains fumeurs ayant essayé des produits de vapotage ont indiqué que leur intérêt pour le vapotage s'était envolé, car l'effet était moins satisfaisant que de fumer la cigarette, particulièrement en ce qui concerne la sensation physique que procure l'inhalation. Il est à noter que vapoter est généralement considéré comme une



expérience moins satisfaisante que fumer la cigarette, même parmi les vapoteurs ayant déjà fumé et consommant exclusivement des produits de vapotage. Les gens perçoivent les effets du vapotage sur la santé comme étant semblables à ceux causés par l'usage de la cigarette, ce qui contribue aussi à la décision des fumeurs de ne pas essayer le vapotage ou d'arrêter de vapoter.

Bien que les effets à long terme sur la santé ne soient pas entièrement connus, vapoter n'est pas perçu de la même façon que fumer la cigarette, notamment parce que vapoter est plus abordable, plus socialement acceptable et, pour certains, plus sain que fumer la cigarette. L'utilisation de produits de vapotage dépend en grande partie de l'environnement où se trouve la personne, notamment le lieu et les personnes présentes. Le vapotage est considéré comme une solution de rechange intéressante pour ceux qui fument la cigarette à l'intérieur et comme étant plus socialement acceptable en présence de non-fumeurs ainsi que d'enfants. Parmi les autres caractéristiques appréciées des produits de vapotage, citons qu'ils sont moins dispendieux, que leur odeur est moins envahissante et dérangeante, qu'ils ne tachent pas les vêtements ou les meubles, qu'ils sont perçus comme moins addictifs que la cigarette, qu'ils contiennent moins d'ingrédients et qu'ils permettent de contrôler la quantité de nicotine consommée. À l'inverse, les liquides de vapotage sont considérés comme plus difficiles à se procurer que les cigarettes et les dispositifs sont perçus comme plus fragiles et encombrants à transporter ainsi qu'à utiliser. Les vapoteurs considèrent que les termes « produits de vapotage » et « cigarettes électroniques » sont différents, toutefois ces termes sont perçus comme semblables par plusieurs fumeurs.

Bien que l'on sache peu de choses au sujet de l'effet du vapotage sur la santé, celui-ci est tout de même perçu comme étant moins nuisible que fumer la cigarette, notamment par les vapoteurs. Cependant le manque d'information vérifiée sur les effets à long terme du vapotage sur la santé constitue une préoccupation au sein des différents publics à l'étude. Il y a donc un grand désir chez les vapoteurs et chez les fumeurs d'en apprendre plus sur le vapotage, plus particulièrement, sur les effets à long terme sur la santé, la liste des ingrédients, les teneurs en nicotine, les différences ou les problèmes concernant les dispositifs de vapotage par rapport à la cigarette en ce qui concerne leurs effets sur la santé, leur teneur en nicotine et la dépendance qu'il peut créer.

L'absence de réglementation concernant l'étiquetage des produits de vapotage envoie des messages contradictoires. Pour certains fumeurs et vapoteurs, cela signifie que ces produits sont sécuritaires, car ils n'ont pas besoin d'être réglementés, tandis que pour d'autres, cela signifie qu'il n'y a pas suffisamment de recherches pour orienter l'adoption de lois, ce qui pose ainsi un risque pour les utilisateurs. De plus, les commentaires spontanés sur le sujet provenant des participants à Vancouver faisaient mention d'un réel besoin de mettre en place une réglementation pour informer les utilisateurs quant à la sécurité des produits, et que les différents types de produits, qu'il s'agisse de cigarettes ou de produits de vapotage, devaient être traités de façon égale. Bien qu'actuellement, l'information indiquée sur les étiquettes est rarement utilisée pour choisir un produit de vapotage, les différents publics à l'étude désirent qu'une réglementation concernant l'étiquetage des produits de vapotage soit mise en place. Même si l'information concerne à la fois les vapoteurs et les personnes qui ne vapotent pas, ceux qui n'utilisent pas de produits de vapotage actuellement ne croient pas que cette information influencera leur opinion sur les produits de vapotage en général.



Les vapoteurs et les fumeurs ont identifié une variété de sujets relatifs au vapotage qui les intéressent. Les sujets qui préoccupaient le plus les participants portaient sur la consommation d'un produit de vapotage par rapport à la consommation de cigarettes, ses effets sur la santé, la liste des ingrédients, les teneurs en nicotine, la législation relative à l'accessibilité ainsi qu'à l'utilisation des produits et les aspects techniques relatifs aux dispositifs de vapotage. On pensait que si l'on était en mesure de trouver ce genre d'information en ligne, sur le site Web de Santé Canada, elle serait plus accessible, pratique et crédible. Bien qu'une grande variété de renseignements intéresse les fumeurs et les vapoteurs, ceux-ci reconnaissent que l'espace disponible sur les étiquettes est limité. Cela dit, on croit que la liste des ingrédients, la teneur en nicotine, la date d'expiration du produit, une adresse URL permettant d'obtenir plus d'information, les principaux effets secondaires et les mises en garde concernant la consommation maximale devraient être indiqués sur l'étiquette des produits de vapotage, en plus d'un complément d'information disponible en ligne ou sur un feuillet inséré dans l'emballage du produit. Des avis mitigés ont été émis concernant le format et le ton du message à privilégier pour attirer l'attention sur l'étiquette des produits.

### Principales constatations et conclusions – Phase II

Les constatations tirées de l'étude ***Évaluation des éléments d'étiquetage possibles sur les produits de vapotage – Phase II*** suggèrent que les participants saluent la disposition visant à réglementer l'information figurant sur l'étiquette pour aider les consommateurs à choisir les liquides de vapotage. Bien que la confiance des consommateurs envers l'étiquetage des produits de vapotage pour leur permettre de faire des choix éclairés soit actuellement partagée, les participants à l'étude ont exprimé leur volonté de rendre obligatoire l'étiquetage de certains renseignements comme la liste des ingrédients, la teneur en nicotine, les mises en garde ou l'information concernant les possibles effets nocifs sur la santé.

L'information proposée figurant sur l'étiquette était généralement perçue comme étant claire, concise, lisible et facile à retenir, parce qu'elle était présentée avec un style de caractères simple, des phrases courtes et un fond neutre sur une étiquette qui n'était pas trop chargée. Cela étant dit, certaines informations communiquées n'étaient pas parfaitement comprises, et certains éléments étaient interprétés de plusieurs façons. De plus, la signification propre à chacun des énoncés ou éléments est affaiblie faute de pouvoir établir un lien clair entre ces différents éléments. Certains des éléments étaient aussi considérés comme trop vagues ou incomplets pour orienter efficacement les consommateurs.

Lors de l'examen de chacun des éléments d'étiquetage proposés, des suggestions d'amélioration ont été formulées par les participants. Le symbole de tête de mort sur deux tibias signifiait pour les participants que le produit a des effets nocifs sur la santé, particulièrement lorsque le symbole est combiné au mot « poison ». Cela dit, il existe une certaine confusion au sujet du degré de nocivité du produit, certains participants comprennent qu'avalier le produit les empoisonnera, alors que d'autres comprennent que le symbole signifie que de consommer le produit de la manière recommandée, mais en trop grande quantité, peut aussi causer de graves problèmes de santé.

Les participants ont proposé de clarifier cette mise en garde en l'accompagnant d'une déclaration (toxique si ingéré) ou en plaçant le symbole près de l'information de premiers soins. Il y a aussi un



manque de clarté concernant la toxicité des ingrédients, certains participants croient que les ingrédients autres que la nicotine sont potentiellement toxiques, donc cela suggérerait que tous les produits de vapotage sont nocifs, pas seulement ceux contenant de la nicotine.

Les participants ont mentionné que les renseignements relatifs aux premiers soins ne fournissent pas suffisamment d'information concernant le genre de soins médicaux requis, et à quel moment consulter. En même temps, certains participants ont suggéré de fournir les mesures des premiers soins de base à administrer (ex. faire vomir ou non), si jugés essentiels, en attendant l'arrivée des premiers secours.

Les participants désirent fortement savoir si un produit contient de la nicotine ou non, et quelle quantité de nicotine contient le produit, même s'il s'agit de traces. Les personnes qui utilisent les produits de vapotage pour arrêter de fumer le tabac et certains fumeurs actuels se fient à cette information. Bien que les consommateurs désirent connaître la teneur en nicotine des produits de vapotage pour un produit donné, ils s'intéressent davantage à une comparaison de la teneur en nicotine de différents produits de vapotage, et idéalement à une comparaison de leur teneur en nicotine avec celle des cigarettes. Connaître la concentration en nicotine d'un produit, sans informations comparatives, est moins important pour les participants que de pouvoir comparer la teneur en nicotine des produits entre eux. Pour les produits sans nicotine, la mention « sans nicotine » est bien connue, mais elle sous-entend que le produit ne contient même pas une quantité négligeable de nicotine.

Les participants ont jugé important d'inclure sur l'étiquetage une mise en garde indiquant que le produit de vapotage contient de la nicotine et que la nicotine peut créer une forte dépendance. Les participants estiment que les deux messages – c.à-d. que le produit contient de la nicotine et que la nicotine crée une forte dépendance – doivent être indiqués en phrases simples et concises pour plus de clarté, et précédés du mot « mise en garde ». La signature de Santé Canada est considérée comme importante pour les participants, car elle rend l'information plus crédible.

Savoir de quoi sont composés les liquides de vapotage est très important pour les participants, ces derniers croient que la liste des ingrédients devrait apparaître sur l'étiquetage pour les guider dans leurs choix. Les participants s'attendent à ce que la proportion relative des ingrédients soit indiquée, soit en listant les ingrédients par ordre décroissant de quantité ou en indiquant la proportion de chaque ingrédient. Pour plus de transparence et pour accroître la confiance, les participants ont indiqué qu'ils souhaitaient voir tous les ingrédients listés. Les participants ont jugé ce point particulièrement important pour les éléments listés en tant qu'« arôme », car le terme même ne spécifie pas de quoi l'élément est composé.

Les participants ont exprimé avoir une préférence pour un étiquetage à la fois simple et informatif qui leur permettra de choisir le produit qui répond à leurs besoins en terme d'ingrédients utilisés et de concentration en nicotine. En même temps, les mises en garde concernant les effets possiblement nocifs de la nicotine et les risques liés à la mauvaise manipulation du produit sont importantes pour les consommateurs, toutefois, les participants estiment que des informations plus claires indiquant en quoi le produit peut être nocif et quoi faire pour alléger les effets nocifs sont nécessaires. Les consommateurs pensent aussi que le symbole de tête de mort sur deux tibias devrait être remplacé ou mieux expliqué,



afin d'assurer que les risques contre lesquels le symbole est censé nous mettre en garde sont bien compris.

Finalement, les participants ont exprimé leur désir d'obtenir plus d'information au sujet des produits de vapotage de la part de Santé Canada pour renforcer les éléments d'étiquetage obligatoires, notamment en terme de la réglementation mise en place, des renseignements sur la façon appropriée d'utiliser ces produits, des effets possibles sur la santé et des risques pour la santé associés à leur utilisation.

